

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent, à chaque demande de changement d'adresse.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 10 ^m »	7 h. 49 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

Cahors, le 24 Novembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 novembre 1883.

Suite de la discussion du budget des cultes. Chapitres 2, 3 et 4 adoptés. L'amendement de M. Roche réduisant de 45,000 francs à 15,000 francs le traitement de l'archevêque de Paris est adopté par 269 voix contre 188.

Sur le chapitre 7, M. Roche développe un amendement tendant à opérer une réduction, allocation aux vicaires généraux, chanoines, etc.

Il y a lieu, dit-il, de décharger l'Etat de la moitié des dépenses des vicaires qui se recrutent dans le jeune clergé hostile à la République.

Le ministre de la justice combat l'amendement qui est repoussé par 291 voix contre 199.

Sur le chapitre 8 chapitre de St-Denis, M. Proust dit que la commission accepte un crédit de 26,000 francs pour frais du culte dans la basilique de St-Denis. Elle a exprimé le désir que l'entrée de cette basilique soit gratuite comme celle des musées. La fabrique prétend que le crédit de 26,000 francs est insuffisant et que le produit des entrées est nécessaire à l'entretien du culte.

Le ministre de la justice dit que la question est du ressort du ministère des beaux-arts.

Le rapporteur insiste sur la nécessité de l'entrée gratuite.

Le sous-secrétaire d'Etat à la justice explique que le budget de St-Denis a déjà subi une diminution de 10,000 francs l'année dernière. Le ministre des beaux-arts tiendra compte du désir exprimé par le rapporteur.

Le chapitre 8 est adopté par 266 voix contre 225.

M. Roche demande la suppression du chapitre 9 (bourses des séminaires catholiques). Pour enseigner le syllabus aux séminaristes, on refuse des bourses à des jeunes gens qui se trouvent dans des conditions plus intéressantes.

Le ministre de la justice dit qu'il est désirable d'augmenter les bourses de l'enseignement secondaire, mais que ce n'est pas une raison pour supprimer celles des séminaires. L'année dernière la Chambre a déjà réduit ce crédit.

Le rapporteur de la commission repousse l'amendement Roche et propose une réduction de 272,000 francs. M. Lefebvre dit que ce qu'on enseigne dans les séminaires est contraire à la morale, il cite ces *Notions de théologie* qui traitent du mariage.

M. Roche défend son amendement.

M. Freppel prend la défense du livre dont a parlé M. Lefebvre et combat l'amendement.

L'amendement Roche tendant à supprimer tout crédit pour les bourses des séminaires est adopté par 290 voix contre 210.

Chapitres 9, 10, 11 et 12 adoptés.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions relatives aux incompatibilités parlementaires.

M. le marquis des Roys a la parole. Il ne croit pas qu'on puisse être fonctionnaire et député en même temps. Le fonctionnaire dépend de celui qui le nomme, tandis que le député dépend de sa conscience et de ses électeurs; le sénateur de même.

M. le marquis des Roys pense que, si on permettait aux militaires d'accepter le mandat législatif, on porterait l'indiscipline dans l'armée. M. de Roys approuve la commission d'exclure du Parlement les administrations des Compagnies financières. Mais il trouve que la Commission n'est pas allée assez loin dans cette voie. Il voudrait que les directeurs de journaux et les avocats fussent aussi exclus.

M. Viette prétend qu'en dehors des ministres, lorsqu'un homme remplit deux fonctions, c'est qu'il y en a une au moins qui est inutile.

M. Frédéric Passy combat les conclusions du rapport et toutes les propositions.

La Chambre vote au scrutin public sur la demande d'urgence.

L'urgence est déclarée par 303 voix contre 164.

La Chambre passe à la discussion des articles.

Les articles 1 et 2 sont renvoyés à la commission sur la demande du Gouvernement.

Revue des Journaux

Le Temps :

Au sujet de la discussion du budget des cultes, le Temps fait observer que l'un des grands mérites du

ministère présidé par M. Jules Ferry est, en effet, de professer sur les matières religieuses une politique nette et ferme.

En face de l'interprétation léonine et outrée du Concordat, qui consiste à se servir de cet instrument de paix comme d'une arme de guerre contre l'Eglise, le ministère actuel place une autre interprétation, qui consiste à tenir compte des obligations que le Concordat impose à l'Etat, en échange des droits qu'il lui confère.

Sans abandonner la revendication et la tutelle jalouse des droits de l'Etat, il a compris que, pour maintenir l'accord nécessaire du pouvoir civil et du Saint-Siège, le plus sage était de pratiquer, avec équité — on a même dit avec bienveillance — le régime concordataire.

National :

Le gouvernement avait à tenir la balance égale entre les deux extrêmes : M. Martin-Feuillée s'est fort bien acquitté de cette tâche délicate. Le ministre des cultes n'admet pas que le Concordat soit exécuté de mauvaise foi et interprété par l'Etat avec la subtilité d'un procureur d'autrefois.

Aussi le gouvernement s'oppose-t-il aux amputations budgétaires dont M. Jules Roche s'est fait une spécialité.

Puisque l'on s'obstine à maintenir le Concordat pour ménager l'Eglise, disent les uns, pour l'étouffer, disent les autres, il est juste que le contrat soit loyalement observé, et M. Martin-Feuillée n'a eu qu'à invoquer un principe de droit, qui est un axiome du sens commun.

La Liberté :

C'est pour nous un perpétuel sujet d'étonnement que de voir l'obstination avec laquelle, chaque année, à l'occasion de la discussion du budget des cultes, la question de la séparation définitive de l'Eglise et de l'Etat est posée devant la Chambre.

Ce n'est pas par un amendement qui repousse en bloc tous les crédits afférents aux divers cultes reconnus que peut se trancher la grande et difficile question des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Pour supprimer ainsi d'un seul trait le budget des cultes, il faudrait d'abord avoir déchiré le Concordat qui impose au gouvernement l'obligation de rétribuer convenablement le clergé. Or, le Concordat n'est pas une simple loi intérieure qu'on puisse

modifier à son gré : c'est un traité international entre le souverain pontife et la France.

Tant que le gouvernement français ne l'aura pas dénoncé dans les formes sacramentelles, il n'est pas permis d'y porter atteinte; il doit être exécuté loyalement.

Journal des Débats :

Nous nous doutions bien que la Chambre n'avait accepté le budget des cultes que sous bénéfice d'inventaire.

C'est à éplucher ce malheureux budget, à le « laïciser », suivant l'expression de M. Lockroy, qu'elle a employé sa séance d'aujourd'hui.

Bref, le budget des cultes a été tel qu'il sort des mains de la commission; il est en diminution de un million environ sur le projet du gouvernement, qui avait opéré lui-même une première réduction de un million.

Informations

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Paris, 25 novembre.

La dépêche de l'amiral Courbet, relative au combat de Hai-Dzuong, est conçue en termes qui lui donnent une gravité particulière.

L'amiral Courbet annonce que l'attaque a été poussée par 3,000 hommes de troupes chinoises.

Cette nouvelle a causé dans le monde politique une sensation assez vive. Il est maintenant avéré que nos troupes ont devant elles les réguliers du Céleste-Empire.

Les hostilités entre la France et la Chine seraient ouvertes en fait.

AFFAIRES DU TONKIN.

L'agence Havas dément le bruit qui avait couru du remplacement du commissaire civil Harmand par M. Le Myre de Villers.

Celui-ci serait très compromis dans la question financière du Tonkin. Le fait paraît possible, mais

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(26)

L'IDOLE

— Ah ! Monsieur... Voilà qui passe toute mesure. Prenez garde !

— Me ferez-vous tuer aussi, mon cher enfant ? demanda doucement M. de Verteilles... Ah ! je vous connais bien ! Il n'y avait jusqu'à présent au monde que deux personnes qui pussent se croire à l'abri des éclats de votre colère. C'était votre fille et moi, votre vieux parent, le meilleur de vos amis. Mais je n'ignorais point que depuis quelques jours vous aviez fait un terrible pas sur le chemin des vertiges. Votre fille aussi le craignait, car elle m'a dit : — Je ne veux pas qu'il me menace ; je crois, Monsieur, que j'en mourrais !

— Je la comprends bien, fit le baron, avec un rire égaré. Dans son indigne révolte, elle se soucie peu de me revoir.

— Et vous ? n'avez-vous aucune appréhension de vous retrouver près d'elle ? je ne sais si la mémoire ne me manque point ; mais il me semble qu'une semaine s'est écoulée depuis qu'elle a quitté Kernovenoy. Vous auriez pu accourir le lendemain, le jour même. L'avez-vous fait ? Si en ce moment, je vous disais : Elle est là dans la chambre voisine, ouvrez cette porte, n'hésitez-

vous pas ?

— Vous vous trompez ! car je n'ai point de doute sur ce qui m'attend quand je reverrai votre protégée, Monsieur ; je suis sûr de la trouver bien armée contre moi par vos soins. Or, sachez que de mon côté, je suis prêt à me montrer tel qu'on ne m'a jamais vu. Ce sera la plus effroyable lutte de ma vie ; mais je la soutiendrai jusqu'au bout. Ma fille n'est qu'à moi, et pourtant on a osé me la prendre !

— Qui dit que Myriam n'est pas avant tout votre bien ? répliqua le vieillard d'un ton grave. Elle a été formée de votre sang. Le vase était exquis et vous l'aviez rempli de tout le meilleur parfum de votre pensée. Pourquoi faut-il que vous vous soyez abandonné à un amour excessif de votre œuvre ?...

— Si l'œuvre était belle, continua le baron, avec la même véhémence, l'ouvrier méritait donc mieux que l'ingratitude. Alors ! Monsieur, assez de paroles pour déguiser le tort cruel que vous m'avez fait, je suis le père, je serai le plus fort, quand je voudrai l'être. Ne me réduisez pas à employer de fâcheux, mais de sûrs moyens pour me faire rendre mademoiselle de Kernovenoy. Encore une fois, où est-elle ?

M. de Verteilles leva lentement la main, comme pour témoigner qu'il allait parler malgré lui.

— Je me flattais, répondit-il, de vous avoir fait entendre ce qu'il est si pénible de vous dire. Myriam vous aime toujours, mais elle est décidée à ne pas recommencer de vivre à vos côtés. Elle ne veut point que vous l'exposiez à la tentation de certaines pensées qui lui conseilleraient de vous retirer une part de son cœur.

— Ah ! fit le baron, que voilà une belle phrase et bien parée ! Elle ne l'aurait point trouvée autrefois. Vous dites qu'il y a sept jours seulement qu'elle m'a quitté. Elle a donc rencontré de bons maîtres pour la former, si bien en une semaine. Mais, croit-on me faire tomber dans ce piège ?...

— Ce n'est pas un piège, dit le marquis, c'est un abîme ! Vous vous y êtes précipité vous-même, mon pauvre Hector. Un abîme ! Voilà bien le mot, et ce n'est pas trop dire. Vous avez brisé entre votre fille et vous, le charme et le lien du respect. Que restait-il alors ? Un amour sans règle. Soupçons et tyrannie de votre côté, déception, douleur et crainte de l'autre. Voilà votre œuvre nouvelle, si différente de la première...

— Où est Myriam ? s'écria le baron Hector. Ne perdons pas de temps, je suis à bout de patience, Monsieur, où est-elle ?

— Vous l'aviez accoutumée à lire dans votre pensée. Tout à coup, le miroir s'est terni, et dans cet obscurcissement qui lui faisait peur, elle a vu se peindre de détestables images. Hector, quel déchirement pour cette enfant, lorsqu'elle a dû se dire : Voilà donc le fond de cette âme, que je croyais sans tâche ! Toute cette tendresse était de l'égoïsme, toute cette adoration n'était que brutalité et qu'orgueil...

Où est Myriam ? répéta M. de Kernovenoy, les mains crispées, les dents serrées.

— L'idée ne vous est-elle jamais venue que dans ce désenchantement amer, mademoiselle de Kernovenoy ait pu chercher un refuge d'où vous ne sauriez plus l'arracher, car ce serait un scan-

dale ?

Le baron pâlit, ferma les yeux, chercha un appui à la table de la cheminée :

— Elle n'est pas au couvent ? murmura-t-il.

— Si elle n'y est point, répliqua M. de Verteilles, veuillez bien m'en avoir quelque reconnaissance à moi qui ne lui ai pas permis de s'y rendre. Il peut être beau d'entrer au couvent, il est toujours fâcheux d'en sortir. Aussi Myriam n'en serait-elle point sortie. Cependant, je la connais, elle n'est pas faite pour y vivre. C'est apparemment une grâce particulière, et lorsqu'on ne l'y apporte point, on y meurt.

— Eh bien ! Monsieur, fit le baron, est-ce que cette fin vous fait peur ? C'eût été le complément de votre ouvrage.

— Taisez-vous ! dit le vieillard en se levant. Voilà bien le pire malheur des situations fausses et des passions qui mentent à la nature et à la justice. On s'y abaisse jusqu'à ne pouvoir plus porter un regard droit vers les âmes honnêtes; on méconnaît, par envie furieuse et désespérée, la loyauté et la sincérité des autres.

Vraiment, Monsieur, cette fin dont vous parlez d'une voix si rude, eût été mon ouvrage ? Quant à vous, oh ! vous auriez été innocent !... Savez-vous bien que tout ce que vous dites depuis une heure suffirait à justifier le départ de mademoiselle de Kernovenoy ?

Vous venez de me faire entendre que vous aviez un moyen sûr de recouvrer Myriam. Invoquez-les-donc ces moyens !... Mais croyez-moi, si vous allez auprès des juges, tenez-vous bien sur vos gardes !... Ils vous écouteraient et ils diraient : C'est un esprit égaré.

en tout cas le rappel de M. Harmand est définitivement décidé.

LE PRINCE FRITZ.

Un correspondant du journal la France, télégraphie de Valence qu'une bordée de nombreux sifflets a accueilli l'arrivée du prince Fritz. Offensé de cet accueil, si peu sympathique, il a décidé de repartir le soir même.

Madrid, 23 novembre.

Le prince est arrivé en gare à onze heures et demie. Il était attendu par le roi.

Le roi et le prince sont montés dans une voiture attelée à la Daumont et ont traversé toute la ville aux cris de : « Vive le prince ! Vive Alphonse ! »

Les ministres et les dignitaires de la Cour attendaient au palais royal.

Sur tout le parcours du cortège royal, les dames agitaient leur mouchoir du haut des balcons.

Madrid, 23 novembre.

Environ 120 Allemands, conduits par leur consul, sont allés faire une visite au prince impérial.

Le roi d'Espagne et le prince Frédéric-Guillaume, revêtu du costume de colonel de uhlans, et portant le collier de la Toison d'Or, se sont promenés seuls en voiture découverte sur la promenade du Retiro. Ils ont été respectueusement salués par la foule.

La musique a joué l'hymne national anglais en l'honneur de la femme du prince Fritz.

Plusieurs maisons sont pavisées, certaines avec des drapeaux allemands.

Paris, 24 novembre.

Le Comte de Paris a déclaré qu'il ne prendrait aucune résolution politique importante, qu'avec le duc de Chartres, qu'il attend impatiemment.

Paris, 24 novembre.

La présence des socialistes allemands en Espagne, signalée par les journaux de Madrid et la découverte à Londres de machines infernales dans la maison d'un socialiste allemand, semblent se rattacher à un réveil d'activité des partis anarchistes allemands.

Cette activité est signalée, particulièrement à Londres, à Paris, à Madrid dont les gouvernements surveillent les menées de ces partis.

— Le Président de la République, en habit noir, portant les insignes de la Toison d'Or, a reçu avec un grand cérémonial, le maréchal Serrano, ambassadeur d'Espagne, à Paris.

Le Maréchal était en grand costume et escorté de tout le personnel de l'Ambassade.

Le Figaro dit qu'en réduisant le traitement de l'archevêque de Paris, la sottise de la Chambre s'est affirmée de nouveau.

Le Soleil constate que la Chambre renferme une majorité voulant, sans oser le dire, la suppression complète du budget des cultes.

Le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi de Mgr Freppel, évêque d'Angers, relativement aux retenues opérées sur son traitement.

Le Conseil d'Etat admet le principe que l'évêque est un fonctionnaire.

LE TRÉSORIER GÉNÉRAL FRAISSINET.

Nous avons de sérieuses raisons dit le Clairon, pour croire que M. Fraissinet, trésorier payeur général en fuite, dont on a annoncé le départ du Havre pour l'Amérique sur le Labrador, n'a point quitté la France, et se trouve même à Paris.

Devons-nous lui rendre sa fille ? Et puis, pensez-vous que l'histoire de ce duel exécrable n'arrive pas jusqu'à eux ? Savez-vous si le capitaine d'Avrigné, votre instrument et votre dupe, n'est pas déjà recherché ?

Il se taira sur l'instigateur du combat ; mais il a moins d'esprit que d'honneur, je vous en avais averti, et vous avez bien profité de l'avertissement.

Il se croira muré, le pauvre capitaine, on le devinera, et les juges diront encore : Quel est ce père sans autre foi que son orgueil, sans autre loi que ses désirs, ce père sans frein et sans scrupules ?

Est-ce un guide pour une fille de vingt ans ? Nous voyons bien qu'en d'autres temps c'était un autre homme, qu'il a entouré d'admirables soins les premières années de son enfance, qu'il s'était plu à remplir cette jeune âme de toutes les délicatesses et de toutes les noblesses, de toutes les pensées libres et pures.

Ce changement aujourd'hui n'offre que plus de menaces. Il a fait une merveille. Ce n'était donc que pour se livrer plus tard à la méchante étude de tout ce qui pourrait la détruire.

Il avait fait un ange, il s'est joué à lui couper les ailes. Il ne lui avait fourni que les plus parfaits exemples et il s'est ensuite donné le plaisir abominable de lui faire voir le spectacle de sa chute.

On ne détruit pas ainsi sa tâche et son bonheur, quand on est un être doué de raison... Alors ils prononcèrent la sentence. Je crois l'entendre : C'est un fou ! c'est un fou !

— Monsieur...

UN NOUVEAU KRACK FINANCIER

L'importante maison de banque Roux de Fraissinet de Marseille a suspendu ses paiements. L'actif est de 15 millions, le passif de 18 millions.

L'émotion est immense en ville.

Des entreprises malheureuses de mines en Espagne auraient amené ce désastre.

TROUBLES A MONTCEAU-LES-MINES

De nouveaux troubles ont éclaté à Montceau à la suite d'excitations fomentées par des étrangers à la localité et après le renvoi du cinquante ouvriers.

Le préfet, M. Bertereau, vient de partir avec le parquet et la gendarmerie.

La garnison de Mâcon a reçu l'ordre de former un régiment de marche, et tout le matériel est en gare. Ce régiment n'a pas encore reçu l'ordre de départ.

On croit qu'aucun incident nouveau ne s'est produit et que l'effervescence des ouvriers a diminué.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 17 novembre 1883.

M. le Maire donne connaissance au conseil des propositions faites par la commission spéciale au sujet des travaux de première urgence à exécuter au moyen des fonds de l'emprunt.

Ces travaux seraient classés ainsi qu'il suit :

Rue Brive.....	100,000
— Hautesserre.....	54,000
Amorce du quai de l'entrée du pont Valentré au passage de la rue St-Géry et rue latérale au chemin de fer jusqu'au passage à niveau.....	60,000
Rue d'Arnis (entre le quai et la rue Nationale).....	40,000
Rue de la Préfecture.....	200,000
Percée de l'ancien Tribunal.....	30,000
Rue Pierre de Bernis (rue du Peigne).....	20,000
Achèvement de la rue Ste-Claire.....	60,000
Rue de la Caserne (de la place Thiers à la nouvelle gare).....	50,000
Place St-Maurice (alignement).....	15,000
Total.....	709,000

M. Talou fait observer qu'il avait été entendu tout d'abord qu'on pourrait construire le prolongement de la rue Brives avec les ressources ordinaires de la commune et il demande s'il ne serait pas préférable de réserver les 100,000 francs affectés à ce projet pour continuer la rue des Badernes jusqu'à la rue Fénelon.

M. le Maire reconnaît l'utilité du prolongement de la rue des Badernes, mais il fait remarquer que le projet de cette rue n'étant pas fait, il vaut mieux employer les fonds encaissés à des travaux déjà autorisés et réserver pour la

— L'abîme ! l'abîme que je vous ai montré !... Il n'y a plus que le temps et votre repentir, baron Hector, qui puissent le combler. Non ! n'invitez pas les juges ! Ils penseraient comme moi, qu'aucun rapprochement n'est plus de longtemps possible, après la cruelle affaire de la forêt, entre un père tel que vous l'êtes devenu, et une fille telle que vous avez faite, la vôtre, de vos mains. Ils pourraient décider que mademoiselle de Kernovenoy restera sous la garde soit du marquis de Verteilles, soit de la mère Ste-Marthe qui la demandent tous les deux, jusqu'au moment de son mariage... Mais vous savez déjà qu'elle préférerait demeurer avec moi.

— ...Jusqu'au moment de son mariage ? s'écria le baron avec un rire convulsif... Ainsi vous prendriez ma place, vous prendriez mes droits !... Oserais-je vous demander quel sera le mortel heureux qui pourrait agréer au nouveau père de ma fille ?... Allez, je le devine aisément... Je ne vous apprendrai point que l'adversaire du capitaine d'Avrigné, le vaincu dans le combat dont il vous plût de jeter sur moi le poids tout entier... — Si vous n'en devez porter que la moitié, interrompit le vieux marquis, ne commencez-vous pas à la trouver déjà bien lourde ?

— ...Je ne vous apprendrai point qu'il n'est pas mort.

— Je le sais. Mais il paraît que travailler à faire, puis à défaire un cœur n'enseigne pas à le connaître. Je suis fâché d'avoir à vous dire que mademoiselle de Kernovenoy, l'aimât-elle à en mourir, n'épousera pas M. de Briey.

— Elle ne l'épousera pas ?... Ah ! cela je le crois bien !

roue des Badernes les ressources qui resteront disponibles sur les fonds ordinaires ou les économies à faire sur les travaux désignés par la commission.

Les propositions de la commission sont adoptées sous réserve que le projet de la rue des Badernes sera ajouté à la nomenclature des travaux à exécuter sur les fonds de l'emprunt tout en maintenant ceux déjà classés.

Vote de nos députés.

Budget des cultes.

Amendement de M. Jules Roche, sur la réduction du traitement de Mgr le cardinal-archevêque de Paris de 45,000 fr. à 15,000.

Ont voté pour : M. Rozières.

Contre : MM. baron Dufour, comte Murat, de Valon.

— Amendement de M. Jules Roche, demandant la suppression du traitement de 9,364 vicaires, recevant 450 fr. chacun (repoussé).

Ont voté contre : Tous les députés du Lot.

— Sur le chapitre 8. Chapitre de Saint-Denis, 132,000 fr.

Pour : baron Dufour, comte Murat, de Valon.

Contre : M. Rozières.

— Suppression des bourses des séminaires catholiques, 544,200 fr. (adopté).

Pour : M. Rozières.

Contre : baron Dufour, comte Murat, de Valon.

— M. Lockroy propose de transporter, du service des cultes au service des beaux-arts, les chapitres sur les réparations des monuments historiques concordataires (repoussé).

Contre : Tous les députés du Lot.

— Amendement de M. Jules Roche, qui consiste à réduire le crédit sur le mobilier des archevêchés et évêchés et entretien des édifices diocésains, de 100,000 fr. (repoussé).

Pour : M. Rozières.

Contre : MM. baron Dufour, comte Murat, de Valon.

— Suppression de 200,000 fr. pour dépenses mobilières des églises et presbytères (repoussé).

Contre : Tous nos députés.

— Sur la demande d'urgence en faveur des propositions de loi sur le cumul et les incompatibilités parlementaires (adopté).

Pour : MM. baron Dufour, comte Murat, de Valon.

Contre : M. Rozières.

— Sur le renvoi de la commission de l'article 1^{er}, des propositions de loi sur le cumul et les incompatibilités parlementaires.

Pour : M. Rozières.

Contre : MM. baron Dufour, comte Murat, de Valon.

M^{me} Léris, sœur de M. Gambetta demande,

— Elle ne se donnera pas à celui qui a été frappé par vous ou par une main que vous dirigiez. Il lui semblerait impie de devenir la femme de l'homme qui ne peut plus que vous haïr.

— Vous le lui reconnaissez donc à lui, ce droit à la haine !... Mais à moi vous le déniez !

— Et n'ayant pu appartenir à celui qu'elle aurait distingué peut-être...

— Cela vous l'avouez encore, s'écria le baron, ou plutôt vous ne prenez point la peine de me le cacher... Elle l'aime !

— Je vous prie de me laisser achever... Si mademoiselle de Kernovenoy aime M. de Briey, je ne le sais point et je ne dois pas le savoir : vous comprendrez pourquoi tout à l'heure. Je vous répète que n'ayant pu être à celui qui sans doute lui aurait paru digne d'elle...

— Il vous en prend bien d'avoir quatre-vingts ans, fit le baron, car, en insistant, vous n'avez sans doute d'autre intention que de me braver !

— Elle a formé le projet de n'appartenir à personne.

— Alors, je vous entends, dit M. de Kernovenoy plus calme, mais plus sombre. Le roman revient à la réalité. Il ne s'agit plus pour mademoiselle de Kernovenoy de mariage, mais tout simplement d'atteindre à sa majorité qui la rendra libre de ne point vivre sous mon toit.

— Pensez-vous que ce serait une situation, cela pour ma chère révoltée ? demanda le vieillard, en reprenant sa place dans son fauteuil, et en joignant les mains d'un air rêveur... N'en imaginiez-vous pas une autre qui la protégerait mieux et l'entourerait de plus de respects ?

— Je crois, fit le baron, qu'après m'avoir si-

gnifié vos ordres, vous me demandez maintenant mes conseils. Je n'en donnerai point. Il suffirait que votre chère révoltée sût qu'ils viennent de moi pour refuser de les suivre. Ma fille m'a tranché de sa vie.

Les obsèques de M^{me} veuve Graux mère ont eu lieu, lundi matin, au milieu d'une foule nombreuse et sympathique d'assistants que la cathédrale avait peine à contenir. M. le Préfet du Lot conduisait le deuil. MM. Caviolle, secrétaire général, et Labie, ancien notaire, assistaient les membres de la famille. Les cordons du poêle étaient tenus par M^{ms} Labie, Lorguie, Laparra et Jules Caviolle.

M. Montagnac, commissaire de police à Cahors, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite. C'était un excellent fonctionnaire et un parfait honnête homme. Il est remplacé, à Cahors, par M. Bonthoux, commissaire à Villefranche-de-Rouergue.

La prochaine session d'assises sera présidée par M. Faurie, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

Les peintures murales récemment découvertes dans la Cathédrale de Cahors ne sont pas les seules que renferme ce bel édifice. Les coupes, parait-il, en sont remplies et il s'agirait de les dégager au plus tôt du plâtre qui les recouvre, si on tient à conserver ces chefs-d'œuvre de la peinture à fresque du XIV^e siècle.

La Société des Etudes a décidé, dans sa séance d'hier, qu'on rapporte, — ayant pour but d'attirer l'attention de M. le ministre des beaux-arts sur ces peintures qui sont menacées d'une destruction prochaine, si on n'en entend pas immédiatement la restauration, — serait fait par son président, M. de Fontenilles, et adressé sans retard au ministre, afin que l'initiative de cette restauration, si désirable, revint tout entière à la Société des Etudes du Lot.

Notre compatriote, le général Oscar de Négrier, va être appelé au commandement des troupes de l'armée d'Afrique qui vont opérer dans le Tonkin.

M. Poignat, inspecteur primaire à Figeac, est promu de la 3^e à la 2^e classe.

LES VENDANGES EN 1883

Le résultat des dernières vendanges en France est actuellement connu.

La production est de 15 millions d'hectolitres, soit une différence de 45 0/0 en plus que la récolte des trois dernières années.

RECENSEMENT

Aux termes de la loi du 3 juillet 1877, il doit être procédé, en 1884, à un recensement général des voitures attelées.

En conséquence, les propriétaires des voitures suspendues, non suspendues, mixtes ou autres, qui ne sont pas exclusivement affectées au transport des personnes, mais pouvant être attelées à l'aide d'animaux figurant sur la liste

gnifié vos ordres, vous me demandez maintenant mes conseils. Je n'en donnerai point. Il suffirait que votre chère révoltée sût qu'ils viennent de moi pour refuser de les suivre. Ma fille m'a tranché de sa vie.

— Vous qui avez gâté la sienne à son aurore, acheva M. de Verteilles, ayez donc le courage de ne pas vous plaindre... Et puis, reprit-il, avec ce furtif sourire qui glissait parfois comme un rayon parmi les rides de son vieux visage... Et puis, vous êtes un ingrat, car je vous ai rempli tout à l'heure d'une joie coupable, mais d'une immense joie, baron Hector. Je vous ai dit que votre fille ne serait à personne. Voilà qui devrait vous adoucir. Elle n'aimera personne plus que vous. Je vous ai dit aussi qu'avec le temps, vous ne deviez point désespérer de reconquérir tout son cœur.

— Il ne me faut donc plus que de la patience, répondit M. de Kernovenoy... Ah ! Monsieur, que je dois avoir, en effet, de reconnaissance à elle et à vous... Mais encore, qu'entendez-vous par ce travail du temps ? Sera-ce long ? Combien d'années ? Car il ne s'agit pas de mois ni de semaines... Oh ! je ne m'abuse point ! Que dois-je faire pour abrégé mon épreuve ? Vraiment ce serait un spectacle nouveau et tout à fait édifiant, qu'une fille imposant une pénitence à son père !... Quelle pénitence ?... Si elle était embarrassée pour en fixer la nature et la durée, vous serez là encore, toujours là pour la guider, je pense...

— ...Pourquoi non ? murmura le vieillard.

PAUL PERRET.

(A suivre.)

de recensement des chevaux, juments, muets et mules susceptibles d'être requis à la date du 1^{er} janvier 1884, doivent se présenter à la mairie avant le 1^{er} janvier prochain pour faire la déclaration de toutes les voitures attelées qu'ils possèdent et qui remplissent les conditions ci-dessus.

Le défaut de déclaration est puni d'une amende de 25 fr. à 1,000 fr.; les fausses déclarations sont frappées d'une amende de 50 fr. à 2,000 fr.

LES HOMMES RÉFORMÉS

Une nouvelle circulaire concernant les hommes de la réserve et de l'armée territoriale susceptibles d'être réformés, fait ressortir que beaucoup d'entre eux sont réformés au corps. Cela impose au Trésor des frais inutiles. Désormais, les hommes réformés au corps seront immédiatement renvoyés dans leurs foyers. En outre, les maîtres rappelleront aux intéressés que les individus en position d'être réformés doivent se présenter en temps utile devant les commissions de réforme mensuelles; ils ne doivent jamais attendre les périodes d'instruction pour faire constater leurs infirmités.

On lit dans le *Limousin et Quercy* :

Il n'est bruit, depuis huit jours, dans le canton de Lacapelle, que d'un vol tellement hardi qu'on a peine à croire à tous les détails qu'on en raconte. Le notaire de Thémines aurait, dit-on, été volé, la nuit, de son coffre-fort contenant 140,000 fr. de valeurs, dont 7 à 8,000 fr. de numéraire. Le tout provenant de ventes importantes effectuées récemment au vu et au su des gens de l'endroit.

Ce lourd bahut métallique, placé au premier étage, aurait été emporté par la fenêtre d'une chambre inhabitée, dominée par une autre où couchait une personne sourde, sans qu'aucun habitant de la maison eût l'éveil du moindre bruit. Arrivés au milieu d'un champ isolé, les voleurs, car il fallait au moins un complice, auraient enfoncé ledit coffre à l'aide de grosses pierres et obtenu enfin qu'il livrât son contenu, non sans une résistance désespérée, telle est l'histoire singulière mise en grande circulation et qui, en tous cas, a pour réel fondement un vol soi-disant commis chez ce notaire, à l'occasion duquel une instruction est ouverte.

SOLDATS DE LA 2^e PORTION ILLÉTRÉS.

Une circulaire du ministre de la guerre décide que ceux des jeunes soldats de la 2^e portion de la classe 1881, maintenus comme illettrés et qui ont tenu une bonne conduite, seront, par analogie avec les mesures bienveillantes édictées le 20 décembre 1882, envoyés en disponibilité le 10 décembre prochain.

Le conseil de guerre de Toulouse, dans sa séance du 20 novembre dernier, a condamné à un an de prison le nommé R..., Henri-Joseph, soldat au 7^e de ligne, reconnu coupable de refus d'obéissance à un ordre relatif au service.

Un curieux cas d'empoisonnement par la fumée de pétrole est ainsi rapporté par le *Lancet* de Londres :

La femme d'un ouvrier amenait dernièrement dans un hôpital de la Cité, un enfant de 2 ans qui, le matin même, avait été pris de convulsions violentes, et était tout d'un coup tombé sans connaissance. Le père, comme on le sut plus tard, n'avait pu se rendre à son travail accoutumé par suite de crampes et de violents maux de tête accompagnés d'une sensation de froid aux extrémités inférieures.

La couleur singulière du petit être, ainsi qu'un examen sérieux de son état, permirent de conclure qu'il était victime d'un empoisonnement aigu par des gaz délétères. Après enquête, il fut découvert dans la petite chambre mal ventilée, occupée par le ménage, une lampe à pétrole utilisée comme veilleuse de nuit, la flamme était conservée aussi bas qu'il était possible, avec un verre évasé la protégeant contre l'air. Grâce à des soins immédiats, les deux malades purent être ramenés à la santé.

OPPOSITION DE LA PLANÈTE SATURNE.

Le 29 novembre, à 4 heure du matin, aura lieu l'opposition de la planète Saturne.

Ce sera le moment le plus favorable pour observer, dans la constellation du taureau, et dans

le voisinage de la brillante étoile rouge de première grandeur nommée Aldebaran, ou l'œil du taureau, cette planète merveilleuse, qui, vue au télescope, se présente sous l'aspect d'un globe fortement renflé à l'équateur, aplati aux pôles de rotation et entouré dans le plan de son équateur de plusieurs anneaux concentriques. Ce globe est aussi escorté d'un brillant cortège de huit beaux satellistes ou lunes.

HENRI COURTOIS.

FAUSSES PIÈCES ET FAUX BILLETS

La Banque de France a reçu depuis quelque temps de faux billets de 50 francs.

De fausses pièces de 20 francs, qui viennent, croit-on, d'Espagne et qui portent la date de février 1876, ont été également jetées dans la circulation.

Voici quelques détails qui permettent de reconnaître ces billets et ses pièces :

Pour les billets, à première vue, on peut s'y méprendre, car la couleur est exacte et les signatures sont parfaitement imitées; mais au moindre examen, on reconnaît la grossièreté de la gravure, notamment des deux enfants placés au bas du billet et des mots : « Banque de France ».

En outre, la tête de Mercure qui se trouve dans le filigrane est imparfaite; elle a la tête et les ailes trop allongées.

Les fausses pièces sont en platine doré très-légerement. L'une des faces représente « le génie ailé écrivant sur un tableau. » Autour du génie se trouve l'inscription : « République française, le tout très-bien imité; mais le faussaire a oublié la cadille sous le c du mot française. De plus, l'exergue : « Dieu protège la France » est très défectueux.

Néanmoins, ces pièces ont à si peu de chose près le poids, la dimension et le son des pièces bonnes, qu'il est très-difficile de reconnaître les imperfections ci-dessus.

THÉÂTRE DE CAHORS

Quand dans notre dernière chronique théâtrale, nous nous sommes permis de faire appel aux sentiments généreux du public, à l'endroit de nos artistes, — c'est que nous sentions que cet appel ne resterait pas sans écho et qu'à la représentation suivante c'est à-dire celle des *Pirates de la Savane*, nos artistes auraient le plaisir de se faire applaudir par un auditoire nombreux et très sympathique.

En effet, dimanche la salle était comble, aussi les *Pirates de la Savane* ont-ils été enlevés de main de maître par toute la troupe en général et MM. Bénistant (Andrés), Murgos (Ribero), en particulier, ont produit des effets de scènes magnifiques.

Nous adressons nos compliments à tous les artistes pour qui la soirée de dimanche a été un vrai succès bien mérité, en leur souhaitant une égale chance pour jeudi.

Spectacle du Jeudi 29 novembre 1883.

LA FILLE DE M^{ME} ANGOT

Opéra comique en 3 actes.

de MM. Clairville et Siraudin, mus. de Ch. Lecocq.

On commencera par

M^{ME} EST COUCHÉE

Comédie en un acte.

de MM. Eugène Grange et Victor Bernard.

Dernières Nouvelles

Paris, 26 novembre.

M. Andrieux, qui n'est pas suspect de cléricisme, a déclaré que la suppression d'une partie du traitement de l'archevêque de Paris par la Chambre, était un acte impolitique auquel il lui était impossible de s'associer.

— Dimanche, les curés de toutes les paroisses de Paris, sont allés s'inscrire à l'archevêché. Les dames du noble faubourg se sont également associées à cette petite manifestation qui continue aujourd'hui.

Un journal du matin annonce que l'ambassadeur de Chine aurait réclamé ses passeports.

Renseignements pris aux affaires étrangères, le fait est inexact.

Paris, 26 novembre.

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Arrondissement de Belley.

MM. Giguët, opport. 12,584 voix (élu).

Portalis..... 4,544 —

Arrondissement de Lodève.

MM. Galtier, opportuniste..... 6,406 voix

Leroy-Beaulieu, libéral..... 6,607

Maujan, radical..... 333

Il y a ballottage.

Paris, 26 novembre, soir.

L'ordre du jour appelle aujourd'hui à la Chambre la discussion générale sur le budget. M. Ribot monte le premier à la tribune, et dans la première partie de son discours, il jette un coup d'œil général sur la situation financière de la France.

ÉGYPTE.

— Les dernières dépêches de Khartoum annoncent que le mahdi s'avance contre la ville avec des forces considérables. La panique augmente.

Paris, 26 novembre, soir.

— Le bruit de la mobilisation d'un corps d'armée, afin de faciliter le recrutement d'un corps expéditionnaire du Tonkin dont il a été déjà parlé, prenait, hier, dans les couloirs de la Chambre, une grande consistance.

— Trente mille recrues chinoises ont été enrôlées à Lang-Eou.

Hai-Phong est sérieusement menacé. La garnison, composée de cent-cinquante hommes, est en grand danger.

Bourse de Paris.

Cours du 27 Novembre.

Rente 3 p. %	77.10
— 3 p. % amortissable	78.15
— 4 1/2 p. %	104.70
— 5 p. %	106.20

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 24 novembre.

La question du Tonkin ne cesse pas de préoccuper le marché, et jusqu'à ce qu'elle soit discutée à la Tribune, la spéculation sera toujours incisée. Elle subira l'influence des nouvelles plus ou moins risquées colportées par les vendeurs, pendant le lendemain le terrain qu'elle avait si péniblement conquis la veille. C'est ce qui s'est produit hier.

Relativement, nos Rentes ont fait bonne contenance, mais les valeurs du Suez ont été atteintes dans des proportions assez grandes.

Aujourd'hui, le 3 0/0 est à 77.82; l'Amortissable fait 78.95; le 4 1/2 clôture à 106.97.

Le Crédit Foncier est à 1,217. Le succès de l'émission du 26 novembre s'affirme de plus en plus. Les demandes d'obligations complètement libérées sont si importantes, qu'on présume qu'elles seront suffisantes pour absorber le chiffre des obligations demandées.

Calme plat sur le marché des Chemins de fer. Le Lyon est à 1,282; le Nord à 1,752; le Midi à 1,117 et l'Orléans à 1,270.

Les recettes de la quarante-cinquième semaine (du 5 au 11 novembre) présentent les différences suivantes, avec les résultats de la semaine correspondante de 1882. Ancien réseau. Il y a diminution de 484,375 fr. pour le Lyon; de 59,070 fr. pour le Nord; de 26,147 fr. pour l'Orléans, de 49,561 fr. pour l'Est; de 130,045 fr. pour l'Ouest, et de 63,135 fr. pour le Midi. Nouveau réseau. Il y a augmentation de 44,730 fr. pour le Lyon; de 142,286 fr. pour le Nord; de 20,330 fr. pour l'Orléans; de 108,708 fr. pour l'Est; l'Ouest est en diminution de 28,131 fr., et le midi de 17,931 fr.

AVIS

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs, le Compte rendu complet des débats du **Cri-me du pont Valentré**, au prix de 30 centimes, franco par la poste.

Librairie J. GIRMA, à Cahors

VIENT DE PARAÎTRE LA 19 LIVRAISON

L'HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LA PROVINCE DE QUERCY DE GUILLAUME LACOSTE

Cet ouvrage formera TROIS volumes, in 8°, de 500 pages chacun, paraissant en livraisons mensuelles, pendant les années 1882-1883-1884.

Prix: 18 fr. — Payables 6 fr. par an

En dehors de l'édition de souscription, il sera mis en vente, 50 exemplaires seulement sur papier blanc velin, formant quarante livraisons.

Prix de la livraison 50 centimes

ECHOS DU FÉLIBRIGE

DE CAHORS

Sous ce titre, nous publierons tous les travaux qui ont été produits dans la journée du 15 octobre, à mesure qu'ils nous seront communiqués.

LUS AZES QUE JOGOU DE LO FLUTO

Fofountaino dis endocon

Qu'un aze, un tros de bourriquo,

Que se cresiojfort en musiquo,

(Esqu'un aze jomay o doutat de quicon?)

Bouluquét un jour, ol mèt d'uno grondo ossem-

Sus lo fluto de Pan [blado,]

Ensotsa soun tolan.

Tout çoque ne tirèt fouèt uno riconado,

Me creyrias pas se disioy aotromen;

Otohe, per tout coumplimen,

Tout lou moude o bèl tal se trufèt de l'ortisto.

Qu'ouòrio pas dit nostre grond fobulisto

S'obio biscut de nostre temp?...

Ol jour d'huèy l'yo deys azes o douos patos,

Republicains, oristocratos,

Que jogou de lo fluto è que trobou toujours

Tout un public odmirotour.

D'oquelses azes sobentasses,

Ah! din nostro Franço g'no!.. g'no!..

Coumo de negros sus un co!

Say pas coussi ne sèn pas lasses.

Ogotsas-lus : foou pas qu'un saou

D'ol coboret o lo crombado;

E d'oqui 'ston, de sus l'estrado,

Sus lou fluto toujours, os un poble bodaou

Bantou lours quolitats, lour tolan è lour scienco;

Res n'oppario lour impudenco!

Jogou fal, may que fal, foou pas que ricona,

Nouy dayssou lus cordous è manjou lo cibado,

Mès res l'yo pas res, lo Franço es obuglado,

Trobou frayres pertout pertal deys opprouba

E per crida plo fort, o qu zou bol entendre,

Qu'ouquelses bourriquets oou de l'esprit o hendré.

Esque gno pas per fa piètat?..

Lebèn nouy doun, quillèn lou cap,

Pourtèn coumo se deou nostre noum de felibres.

Demourèn fièrs, demourèn libres,

Oymèn lou porlodis qu'opprengruèn ol brès,

Lou porlodis de nostroy mayres,

E n'otsèssen que del mesprès

Per toutseys azes musicayres.

N'obèn qu'un piffre,... se pot-bé,...

Mès lou piffre jougat per un home de fé

Bal plo may, cent cot may, que lo fluto jougado

Sul toun del bodolot.

Gordèn lou doun nostre piffre menut,

E lo Franço rebiscoulado

Bièn leou l'yo deouïro soun solut :

Tournoro reyno coumo z'èro,

Sero grondo, sero prouspèro,

E tolèou, m'en porti goron,

Toutseys azes creben de fon,

Monquoren pas plus de porgon

Pertal d'escrioure o loy raços benentos

Coussi nouy sèn gorits de plagos to doumentos

En gorden nostre piffre ou nosfre bièl porla,

Que s'ensoliro pas, ocos caouso seguro,

O copbira jomay din so lengo to puro

Lus roumans ourduriès del flutayre Zola.

Bebi doun o lo Gleïo ol jour d'huèy mespresado,

O lo Franço so fillo oynado,

O Mistral oyci representat

Pel coumte de Toulouse, o Ludovic Sorlat,

Locumbo, Castela, Rouquet, de Corbounièro,

Jasmin fil è Gory curé de Cenebièro,

Ol felibrige enfin, o so prousperitat,

O Popplotissem deys azes musicayres,

Ol bounhur de toutses mouy frayres,

O lo councordo, o l'omistat!!!

L'ABBÉ HÉRÉTIÉ.

dans toutes les Librairies

ECHOS DU FÉLIBRIGE

DE CAHORS

Recueil complet de toutes les œuvres lues au

Banquet et à la séance du soir.

ÉDITION POPULAIRE

PRIX 100. LA LIVRAISON

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE. — Sommaire du numéro 46. (15 novembre 1883). — A. de Cérès. Chronique agricole. — E. Lecouteux. Prix de revient du maïs-Fourrage. — E. Lavalard. L'industrie mulassière et les tramway. — A. Martinet. L'enseignement forestier en France. — Dr M. Guyton. Le phosphate de chaux dans l'alimentation des poulains. — L. Léouzon. Race bovine rouge sans cornes. — A. Dubois. Décortiqueur émousoir à dents mobiles. — Eug. Marie. Revue évangélique. — Recensement du bétail en Prusse. — De Fiennes. Destruction des loutres. — P. de Lafitte. Le congrès arbuticole de Nice. — J. Sabatier. Bibliographie. — P. Pollé. Société nationale d'agriculture de France. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles, B. Durand. — Cours de la Bourse. — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, journal universel d'électricité. — Bureaux : 51, rue Vivienne, à Paris. — Sommaire du numéro du 17 novembre 1883. — Les différentes phases de la théorie de la pile (9^e article); Th. du Moncel. — La machine Edison-Hopkinson; Aug. Guerout. — Exposition Internationale d'Electricité de Munich : Le transport électrique de la force; Frank Gerald. — Recherches sur l'induction produite dans l'anneau de la machine Gramme, par A. Isenbeck (2^e article); G. Lippmann. — Application de l'électricité à l'explo-

sion des mines; G. Richard. — Revue des travaux récents en électricité; Régulateur des appareils Hughes et Meyer, par M. Ferranti. — Sur la résistance électrique des contacts en charbon. — Le potentiel électrique et la capacité de charge dans un système de plusieurs conducteurs, par G.-R. Dahlender. — A propos du travail absorbé dans les lampes à incandescence. — Faits divers.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du N° 762, du 17 novembre 1883 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — De la Morvonnais. Les fermes hippiques, la remonte et les haras. — Renou. Météorologie du mois d'octobre 1883. — Sagnier. La récolte des céréales aux Etats-Unis et en France. — De la Tréhonnois. Concours laitier d'Islington. — Barral. Culture de la betterave et industrie sucrière. — Bouquet de la Grye. Conséquences pour la propriété forestière de la fabrication des aciers. — Dybowski. L'enseignement horticole. — Prosper de Lafitte. Le congrès arbuticole de Nice. Billelte. Le crédit agricole. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Remy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noire : Culte de la betterave (6 fig.).

COQUELUCHE et toux nerveuse chez les enfants. Comme pectoral et calmant on peut donner sans crainte aux enfants le **Sirop de Nafé** de Delangrenier, car il ne contient ni opium ni

sels d'opium, tels que morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le **Sirop** et la **Pâte de Nafé** se vendent dans les pharmacies.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE
ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.
L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.
Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.
Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.
4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

VIGNES AMÉRICAINES
MASSOU

Viticulteur à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX POUR 1883-84

PORTES-GREFFES.	Routures. Racines.		Boutures Racines.		
	le cent.	le cent.		le cent.	le cent.
Riparia tomenteux.	3 ^f 50	10 »	Jacquez	2 ^f 50	12 »
Riparia (Glabre)....	2 50	8 »	Herbemont.....	3 50	18 »
Solonis	2 50	8 »	Cunningham.....	2 »	10 »
Viala.....	2 50	8 »	Noha.....	8 »	30 »
York Madeira.....	2 »	7 »	Elvira.....	4 »	15 »
Clinton.....	» 25	1 »	Othelo.....	40 »	100 »
Taylor.....	» 75	» »	Triumph.....	100 »	» »
Aminia.....	10 »	» »	Autuchon.....	10 »	» »
Montefiore.....	250 »	» »	Sénasqué.....	20 »	» »

Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

On fournit des racines RIPARIA, SOLONIS ou VIALA et on se charge de la greffe sur place, la seconde année au prix de 15 francs le cent, moitié prix à la livraison et le restant lorsqu'il y aura une reprise de greffes de 85 pour cent.

Si on veut planter des boutures, 10 fr. le cent, payables : le quart à la livraison et le restant aux mêmes conditions. — Acceptation, pas moins de dix mille.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable pour le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Education du Lot et de la Corrèze

Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs.

Vente en bloc ou par lots du fond de commerce, draperie et nouveautés,

DU GAGNE PETIT

situé à Cahors, place du Marché, 6.
Très bonnes conditions. On donnera toute facilité pour le paiement, moyennant références. S'adresser au siège de la maison.

AVIS

M. GUILHOU Adrien, propriétaire à Parnac, informe les cultivateurs du Lot, qu'il mettra à leur disposition, des plants racinés américains, tels que Riparias, Solonis, et Herbemonts.

Pour traiter : s'adresser à M. DERRUPÉ, son régisseur à Parnac, canton de Luzech.

Les prix seront des plus modérés.

La Foncière

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Autorisée par décret du Gouvernement
Place Ventadour, à PARIS
Capital social : 40 MILLIONS
ASSURANCES
VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE
Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% dans les BÉNÉFICES de la Compagnie
Assurances Temporaires.
Assurances de Survie.
Assurances de Capitaux différés.
RENTES VIAGÈRES
S'adresser à Cahors à M. Drouilles, agent général 4, rue Clément-Marot.

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CAHORS
DU LOT
CAHORS

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. L. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES